

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2011

Nombre :

De conseillers en exercice : 21

De conseillers présents : 18 (sauf délib n° 80 : 17 présents)

De votants : 21 (sauf délib n° 80 : 19 votants)

L'an deux mil onze, le vingt six septembre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Guignen s'est réuni à la Mairie, après avoir été légalement convoqué le 19 septembre 2011 conformément à l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Maire de Guignen.

PRÉSENTS :

LETOURNEL / GUEUTIER / REBOUX / FLORI / PRIOUL / PIQUET / GUILLEME / BAGOT / FRANGEUL / CHEREL / HEDE / LEVESQUE / DURAND / CLOTEAUX M / LEGENDRE / LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE / TROCHEL.

ABSENTS EXCUSES : M. MARCHAND / Mme CALLOCH

ONT DONNÉS POUVOIR : Mme BELLIER à Mme BAGOT / M. CLOTEAUX G à M. REBOUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LEVESQUE

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 juillet 2011 est approuvé à l'unanimité.

80/11 : ZAC de la Vigne : Désignation de l'aménageur

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 31 mai 2010, le conseil municipal a approuvé le dossier de création de la ZAC de la Vigne et a autorisé Monsieur le Maire à lancer une procédure de consultation pour la désignation d'un aménageur.

Le 17 janvier 2011, des avis de publicité ont été envoyés pour la concession d'aménagement:

- au Journal Officiel de l'Union Européenne ;
- au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics ;
- au Moniteur des Travaux Publics ;
- au Journal Ouest-France.

Par ailleurs, la procédure a été conduite conformément :

- au décret n°2009-889 du 22 juillet 2009 ;
- aux articles L 300-4 et R 300-4 du Code de l'Urbanisme et suivants.

Cinq sociétés ont remis un dossier de candidature avant le 15 mars 2011 à 12h00, date limite de réception des candidatures :

- la société Eiffage Travaux Publics Ouest
- la société d'aménagement et de développement d'Ille-et-Vilaine (SADIV)
- le groupe Giboire
- la société Acanthe
- la société Nexity Foncier Conseil

L'ouverture des plis contenant les dossiers de candidature a été effectuée le 23 mars 2011. La commission d'aménagement a considéré que les cinq candidatures étaient recevables. Le dossier de consultation a été adressé aux cinq candidats le 11 avril 2011.

Ceux-ci étaient invités à remettre leurs propositions avant le 23 mai 2011 à 12h00. La société Eiffage a indiqué par courrier du 26 mai 2011 qu'elle ne remettrait pas d'offre.

Conformément au règlement de consultation, la commission d'aménagement, réunie le 30 mai 2011, a émis l'avis suivant, sur la base des critères de sélection des offres précisées dans les modalités de la consultation :

- l'audition des sociétés : Acanthe, SADIV, Giboire, est souhaitée pour obtenir des précisions sur leurs propositions.
- Les élus ont décidé de ne pas recevoir la société Nexity en audition

A l'issue des auditions du 7 et du 12 juillet 2011, il apparaît que la société ACANTHE présente toutes les capacités techniques et financières et l'aptitude à conduire l'opération d'aménagement et satisfait aux critères de sélections précisées par la commune dans les différents documents de la mise en concurrence.

Il est rappelé que les missions conférées au concessionnaire couvriront l'ensemble des tâches nécessaires à la réalisation complète de l'opération d'aménagement conformément au programme arrêté par la commune et notamment :

- l'élaboration du dossier de réalisation de la ZAC,
- les acquisitions foncières nécessaires à l'opération, à l'amiable ou par voie d'expropriation,
- la réalisation des travaux et équipement de la zone,
- la commercialisation des terrains ou charges foncières,
- l'information et la concertation autour du projet,
- la gestion administrative, financière et technique de l'opération,
- la clôture de l'opération.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis des membres de la commission d'aménagement qui s'est réunie le 6 septembre 2011,

Les membres du conseil municipal décident à la majorité, 18 votes « pour » et une abstention:

- De désigner la société ACANTHE concessionnaire de la ZAC de la Vigne de Guignen
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

81/11 : RD 177 – Mise à 2 X 2 voies Rennes Redon - Aménagement des voies d'accès et de liaison au centre bourg – Choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour procéder à la désignation d'un maître d'œuvre dans le cadre de l'opération d'aménagement des voies d'accès et de liaison au centre bourg.

A ce titre, un avis d'appel public à la concurrence est paru dans la presse le 12 août 2011.

La date limite de réception des offres a été fixée au vendredi 16 septembre 2011 à 12h00.

Une première commission d'appel d'offres a eu lieu le lundi 19 septembre 2011 à 09h00 pour ouvrir les plis.

Le choix du maître d'œuvre a été fait lors de la deuxième commission d'appel d'offres qui a eu lieu le lundi 26 septembre 2011 à 09h00 en mairie.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- De désigner la société Infraconcept pour un montant de 28 900.00 euros hors taxe
- D'autoriser Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

82/11 : Centre de l'enfance – Validation de l'Avant Projet Sommaire (APS)

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la séance du 11 juillet 2011, il a été décidé de retenir le cabinet Gumiaux Gombeau comme maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du restaurant scolaire municipal en centre de l'enfance.

Une présentation de l'Avant Projet Sommaire (APS) a été faite aux élus le lundi 12 septembre 2011.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de valider la présentation de l'APS et d'autoriser Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité:

- De valider l'Avant Projet Sommaire (APS) du centre de l'enfance pour un montant correspondant à 320 500.00 euros hors taxe
- D'autoriser Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

83/11 : Salle des Roseaux – Création des sanitaires – Validation de l'Avant Projet Sommaire (APS)

Une présentation de l'Avant Projet Sommaire (APS) des sanitaires pour la salle des Roseaux a été faite aux élus le lundi 12 septembre 2011.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de valider la présentation de l'APS et d'autoriser Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à la majorité, 19 votes « pour », un vote contre et une abstention:

- De valider l'Avant Projet Sommaire (APS) pour la création des sanitaires à la salle des Roseaux pour un montant correspondant à 51 600.00 euros hors taxe
- Que ce bloc surajouté sera situé au Nord-Ouest de la dite salle avec création d'une porte de passage ouvrant sur le couloir la reliant au hall d'entrée de la salle des « Grands Chênes »
- D'autoriser Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

84/11 : Enquête publique relative à la demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque – Avis du conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté en date du 22 juin 2011, Monsieur le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance, à la société Ker Heol, d'un permis de construire relatif à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « La Lande de Libourg ».

Cette enquête publique s'est déroulée du 16 août au 17 septembre 2011.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de donner un avis sur ce dossier d'enquête : un document a été joint aux conseillers en même temps que les rapports leur permettant de prendre connaissance du dossier.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à la majorité, 15 votes « pour », 4 votes « contre » et deux abstentions de donner un avis favorable en émettant les réserves suivantes :

- Mesures de l'activité électromagnétique sur des sites semblables à cause des effets possibles sur la santé notamment sur les personnes travaillant sur le site du SMICTOM
- Suivi des études géotechniques pour assurer l'intégrité de la couche imperméable du site
- Opposition au projet de recyclage de modules photovoltaïques sur le site de transfert du SMICTOM
- Etat des lieux et conséquences sur l'état de la voirie communale du trafic engendré par les travaux

-Impact en cas d'incendie sur le site et si pollution, définir la liste des actions envisagées pour protéger les parcelles voisines, la population locale et de manière plus générale pour lutter contre les nuisances environnementales sur le site

85/11 : Recette provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière – Répartition 2010

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que lors de sa réunion du 23 mai 2011, la commission permanente du Conseil Général a arrêté la liste des communes bénéficiaires, ainsi que le montant de l'attribution, concernant les recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

La commune de Guignen a été retenue pour la réalisation des travaux suivants :

- Aire arrêt de bus rue des Vergers : 15 033 €
- Signalisation horizontale : 700 €
- Aménagement piétons divers (Cheminement piétonnier Rue Gicquel ; Aménagement et sécurisation du cheminement piéton Allée du Champtorin/Rue de Lassy) : 12 159 €

Pour que l'octroi de cette subvention soit définitif, une délibération du Conseil Municipal faisant état de l'acceptation de la somme proposée est nécessaire ainsi que l'engagement de faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Le Maire à :

- Accepter les sommes de 700 € et 12 159 € et de refuser la somme de 15 033 € (puisque la commune n'est pas propriétaire du terrain concernant l'aire de l'arrêt de bus située rue des Vergers)
- S'engager à l'exécution des travaux prévus dans les plus brefs délais
- Signer toutes pièces relatives à cette affaire.

86/11 : Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité de service du SMICTOM

Par courrier reçu du Président du SMICTOM le 04 juillet 2011, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis sur le rapport annuel 2010 du SMICTOM sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à la majorité, 20 votes « pour », et une abstention d'émettre un avis favorable sur le rapport.

87/11 : Subvention départementale année 2011 – Aide à l'emploi dans les bibliothèques

Au titre de l'année 2010, la commune a bénéficié d'une subvention départementale dans le cadre de l'aide à l'emploi dans les bibliothèques.

Afin de permettre le renouvellement de cette attribution pour l'année 2011, il convient de prendre une délibération sollicitant le renouvellement de l'aide départementale.

Il est précisé que le contrat signé en 2009 entre le Département d'Ille et Vilaine et la commune fixe les objectifs qu'il conviendrait d'atteindre au terme des trois ans.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Le Maire à :

- Solliciter auprès du Département d'Ille et Vilaine le renouvellement de l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2011
- Signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

88/11 : Remplacement du revêtement de sol de la salle des sports – Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une consultation a été lancée dans le cadre des travaux de remplacement du sol de la salle des sports.

A ce titre, un avis d'appel public à la concurrence est paru dans la presse le 07 juin 2011.

La date limite de réception des offres a été fixée au lundi 27 juin 2011 à 12h00.

Une première commission d'appel d'offres a eu lieu le lundi 04 juillet 2011 à 15h30 pour ouvrir les plis.

Le choix de l'entreprise a été fait lors de la deuxième commission d'appel d'offres qui a eu lieu le lundi 26 septembre 2011 à 09h00 en mairie.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- De retenir la société Mondo France pour un montant de 55 858.75 euros hors taxe
- D'autoriser Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

89/11 : Tour de Bretagne féminin 2011- Attribution d'une subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a accueilli le samedi 16 juillet 2011 le départ de la 3^{ème} étape du Tour de Bretagne féminin de l'édition 2011.

Il est précisé qu'une participation financière à hauteur de 2 500 euros a été sollicitée par le Président du Tour de Bretagne au titre de l'organisation de l'épreuve.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 euros à l'organisation du Tour de Bretagne féminin 2011
- Signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Guignen, le 17 octobre 2011
Le Maire,
Jean-Pierre **LETOURNEL**